

Séance Officielle du 11 juillet 2017

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

**CESSION DE TERRAINS APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ
TERRITORIALE SITUÉS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE, ROUTE IPHIGÉNIE
AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE**

Dans le cadre de la construction d'un nouveau réservoir d'eau traitée, la Commune de Saint-Pierre a demandé l'acquisition des terrains qui suivent, situés commune de Saint-Pierre route Iphigénie, appartenant à la Collectivité Territoriale :

- parcelle cadastrée section AO sous le n°143 en partie, pour une superficie d'environ 38 m² ;
- parcelle cadastrée section AO sous le n°146 en partie, pour une superficie d'environ 55 m² ;
- parcelle cadastrée section AO sous le n°200 en totalité, pour une superficie de 218 m² ;
- parcelle cadastrée section AO sous le n°203 en partie, pour une superficie d'environ 22 m².

Les terrains situés sur les parcelles AO n°143, 146 et 203 feront l'objet de création de parcelles après arpentage et délimitations précises à effectuer par M. Xavier ANDRIEUX, géomètre agréé.

En date du 29 juin 2017, la Direction de l'Immobilier de l'État a estimé les terrains sollicités à 5 € le m².

La Collectivité Territoriale n'envisage la réalisation d'aucun projet sur ces terrains qui ne sont revendiqués par aucun tiers.

Je vous propose donc de céder à la Commune de Saint-Pierre, les quatre terrains ci-avant sis Commune de Saint-Pierre route Iphigénie, pour une contenance totale d'environ 333 m², au prix de CINQ EUROS (5 €) le m².

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le 4^{ème} Vice-Président,

Jean-Yves DESDOUETS

Séance Officielle du 11 juillet 2017

DÉLIBÉRATION N°244/2017

**CESSION DE TERRAINS APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ
TERRITORIALE SITUÉS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE, ROUTE IPHIGÉNIE
AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** la demande de la Commune de Saint-Pierre du 19 septembre 2013, la demande rectificative en date du 2 mars 2017 ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 29 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT que la Collectivité Territoriale n'envisage aucun projet sur les terrains sollicités et que ceux-ci ne sont revendiqués par aucun tiers ;

SUR le rapport de son Vice-Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le Président du Conseil Territorial ou son représentant est autorisé à passer tous actes pour procéder à la cession de quatre terrains sis sur la Commune de Saint-Pierre, route Iphigénie, sur les parcelles cadastrées section AO n°143, 146, 200 et 203, pour une contenance totale d'environ 333 m², au prix de CINQ EUROS (5 €) le m².

Article 2 : Les frais d'arpentage, de formalités de rédaction et de publication seront à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : S'il s'avère que dans les six mois qui suivent l'autorisation donnée par la Collectivité Territoriale de procéder à la vente des terrains, aucune suite n'a été donnée, cette dernière deviendra caduque.

Article 4 : Un acte de vente en la forme administrative sera établi par la Direction des services fiscaux, authentifié par le Président du Conseil Territorial et publié au service de la publicité foncière par l'acquéreur et à ses frais.

Article 5 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 19

Transmis au Représentant de l'État

Le 18/07/2017

Publié le 18/07/2017

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président,

Stéphan ARTANO

PROCÉDURES DE RECOURS

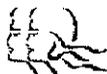
Si vous estimez que la présente délibération est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial – Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ;

- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon – Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

Le **recours contentieux** doit être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de refus (refus initial ou refus consécutif au rejet explicite du recours gracieux) ou dans les deux mois suivant la date à laquelle le refus implicite de l'administration est constitué (*)

(*) Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet implicite.



Direction des Services Fiscaux

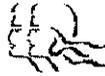
Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

Fiche de renseignements

PARCELLE

Commune de SAINT-PIERRE

Référence cadastrale : SA00143	Superficie : 385 m²	Pas de locaux
N° de voirie : Rue : Route Iphigénie		
Propriétaire : 349 Nom : COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT PIERRE ET MIQUELON (COLL. TERRIT.)		
Adresse : BP 4208 / 2 Place Monseigneur François Maurer 97500 SAINT-PIERRE		
Exonération : Permanente	Bâtie <input type="checkbox"/>	Non Bâtie <input checked="" type="checkbox"/>
Taxation d'office : Non	Publiée <input checked="" type="checkbox"/>	Non Publiée <input type="checkbox"/>
Zone d'habitation : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input checked="" type="checkbox"/>		
Parcelles primitives : SA00026 SA00044 SA00045		
N° de D.A. : DA-1998-01-269	N° de volume : 4 P 1998	N° d'article : 157
<i>(Référence et publication d'origine : DA-1998-01-269S, volume : 4 P 1998, article : 157)</i>		
N	E	
S	O	



Direction des Services Fiscaux

Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

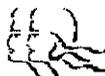
Fiche de renseignements

PARCELLE

Commune de SAINT-PIERRE

Référence cadastrale : SAO0146	Superficie : 435 m²	Pas de locaux
N° de voirie :	Rue : Route Iphigénie	
Propriétaire : 349	Nom : COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT PIERRE ET MIQUELON (COLL. TERRIT.)	
Adresse : BP 4208 / 2 Place Monseigneur François Maurer 97500 SAINT-PIERRE		
Exonération : Permanente	Bâtie <input type="checkbox"/>	Non Bâtie <input checked="" type="checkbox"/>
Taxation d'office : Non	Publiée <input checked="" type="checkbox"/>	Non Publiée <input type="checkbox"/>
Zone d'habitation :	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
	3 <input type="checkbox"/>	4 <input checked="" type="checkbox"/>
Parcelle primitive : SAO0141		
N° de D.A. :	N° de volume : 1 P 2008	N° d'article : 15
<i>(Référence et publication d'origine : DA-1998-01-271S, volume : 4 P 1998, article : 157)</i>		
N		E
S		O

Dé livré le 08/03/2017 à 15:00



Direction des Services Fiscaux

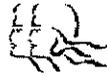
Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

Fiche de renseignements

PARCELLE

Commune de SAINT-PIERRE

Référence cadastrale : SAO0200	Superficie : 218 m²	Pas de locaux
N° de voirie :	Rue : Route Iphigénie	
Propriétaire : 349	Nom : COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT PIERRE ET MIQUELON (COLL. TERRIT.)	
Adresse : BP 4208 / 2 Place Monseigneur François Maurer 97500 SAINT-PIERRE		
Exonération : Permanente	Bâtie <input type="checkbox"/>	Non Bâtie <input checked="" type="checkbox"/>
Taxation d'office : Non	Publiée <input checked="" type="checkbox"/>	Non Publiée <input type="checkbox"/>
Zone d'habitation :	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/>
Parcelle primitive : SAO0142		
N° de D.A. :	N° de volume : 1 P 2008	N° d'article : 15
<i>(Référence et publication d'origine : DA-2007-09-002S, volume : 1 P 2008, article : 15)</i>		
N		E
S		O



Direction des Services Fiscaux

Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

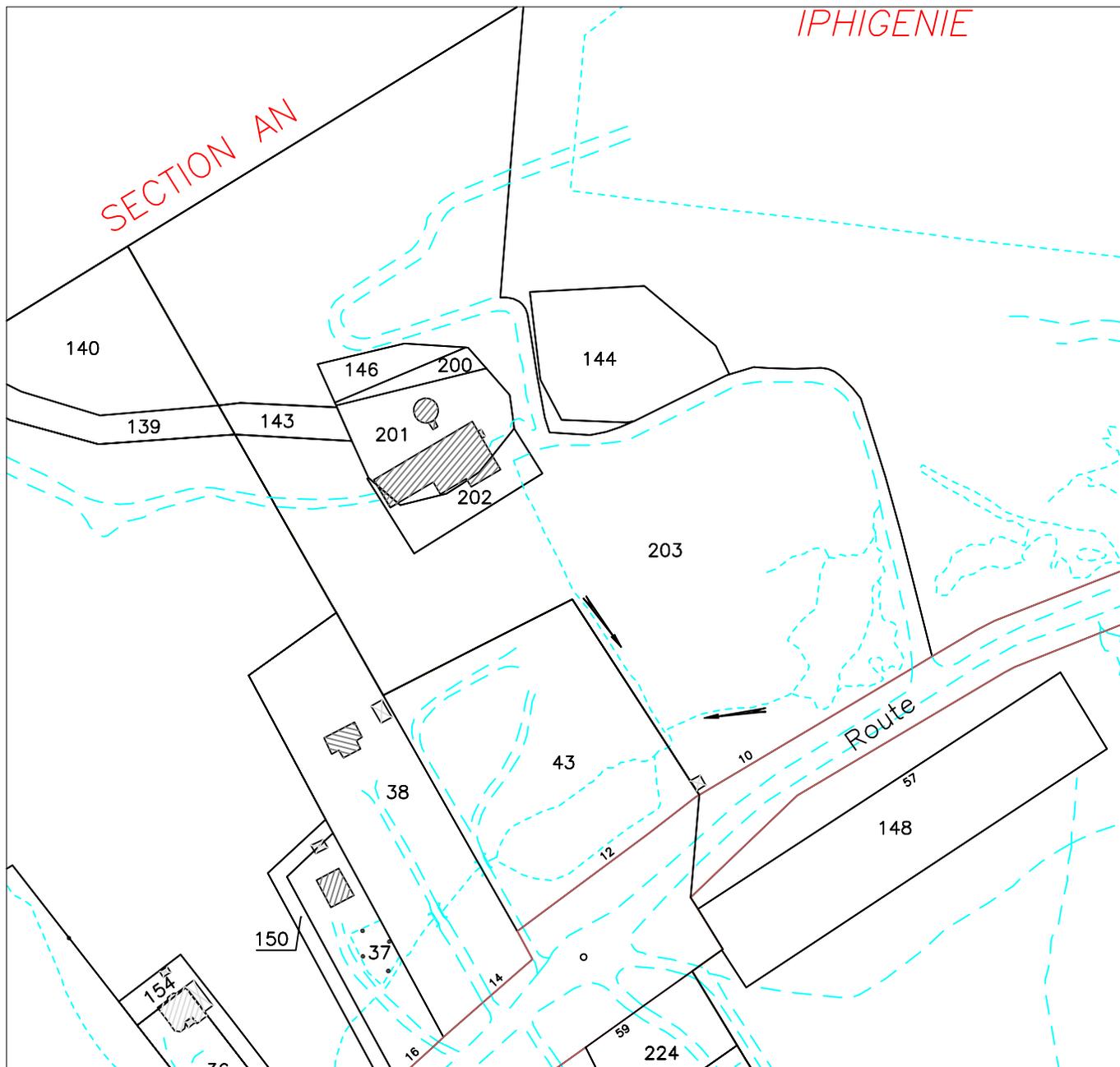
Fiche de renseignements

PARCELLE

Commune de SAINT-PIERRE

Référence cadastrale : SAO0201	Superficie : 1 599 m²	1 local
N° de voirie : Rue : Route Iphigénie		
Propriétaire : 357 Nom : COMMUNE DE SAINT PIERRE (COM. DE ST-PIERRE) Adresse : BP 4213 / 24 Rue de Paris 97500 SAINT-PIERRE		
Exonération : Permanente	Bâtie <input checked="" type="checkbox"/>	Non Bâtie <input type="checkbox"/>
Taxation d'office : Non	Publiée <input checked="" type="checkbox"/>	Non Publiée <input type="checkbox"/>
Zone d'habitation : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/>		
Parcelle primitive : SAO0142		
N° de D.A. : DA-2007-09-002	N° de volume : 1 P 2008	N° d'article : 15
<i>(Référence et publication d'origine : DA-2007-09-002S, volume : 1 P 2008, article : 15)</i>		
N	E	
S	O	

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Ce document est valable trois mois
Cachet du service d'origine

Extrait certifié conforme au plan cadastral
à la date ci-dessous.

A SAINT - PIERRE
Le **16/10/2013**